

Reçu en mains propres
le 20/06/2020



ABAFIM

[Signature]

SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle N° 2006 - 0 117 T délivrée par la Préfecture des Hautes - Pyrénées le 09/06/2006
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES
Garantie Financière : QBE International Insurance Limited - 12 place Vendôme - 75 001 PARIS

ACTE D'ACHAT

Le (s) soussigné (s) : Mr DELATTRE et Mr PREVOT

Demeurant : 4 route de cazaunous 31160 ARBON

Reconnaissent avoir visité le 15/06/2020 à 17h30 par l'intermédiaire de l'agence immobilière ABAFIM, le bien Mandat N° AF23463 ci-après désigné (désignation + adresse) :
Magnifique gasconne nombreuses dépendances 32260 MONCORNEIL-GRAZAN sur un terrain d'environ 13 557 m² section OC 547.

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur :	370 000	€ (trois cents soixante dix mille euros)
Commission d'agence :	25 000	€ (vingt cinq mille euros)
Prix total honoraires inclus:	395 000	€ (trois cents quatre vingt quinze mille euros)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

5,06 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 20.000 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 375.000 €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part. Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 7 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Fait à TARBES

Le 17/06/2020

L'acquéreur,

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation des présentes conditions)

Pour ABAFIM

Le négociateur,

Le vendeur,

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation des présentes conditions)

Lu et approuvé. Bon pour acceptation des présentes conditions.
M. Delattre

(1) Condition suspensive :

Lu et approuvé. Bon pour acceptation des présentes conditions.
M. Prevot

[Signature]

Lu et approuvé. Bon pour acceptation des présentes conditions.
[Signature]

Paiement cash